

RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS

Devenir médecin au Canada



Au Canada, la **médecine est un domaine réglementé** qui requiert un permis d'exercice d'un ordre professionnel provincial ou territorial.

Selon la [Classification nationale des professions](#), on retrouve plusieurs grandes catégories liées à la santé et à la fonction de médecin, dont les omnipraticien.ne.s et médecins en médecine familiale, les spécialistes en médecine clinique et laboratoire et les spécialistes en chirurgie.

De façon générale, de quoi ai-je besoin ?

De façon générale, les personnes souhaitant voir leur expérience en médecine reconnue peuvent s'attendre à devoir se soumettre aux vérifications suivantes :

- Preuve d'identité
- Diplômes d'études en médecine et formation dans une spécialisation (le cas échéant)
- Relevés de notes
- Curriculum vitae
- Examens d'évaluation des connaissances et compétences
- Preuve de compétence linguistique
- Vérification des antécédents judiciaires
- Contrôle des références ou preuve de statut professionnel
- Cours d'orientation ou programme de transition
- Placement professionnel ou résidence au Canada

Où trouver l'information ?

Les organismes de réglementation

Cliquez sur les provinces et territoires pour découvrir l'organisme de réglementation associé



Carte : Vecteezy.com

Chaque province et territoire dispose d'un ordre professionnel distinct responsable de délivrer votre permis d'exercice. Plusieurs délèguent le processus d'évaluation des titres de compétences au [Conseil médical du Canada \(CMC\)](#) bien que certains, comme l'Ontario, le font en interne.

Pour en savoir plus sur les différents ordres, consultez le [Guide des procédures d'admission à la profession de médecin au Canada de RDÉE Canada](#).

Par où commencer ?

Les voies menant à l'obtention d'un permis d'exercice au Canada pour les diplômé.e.s internationaux en médecine (DIM) ou les médecins formés à l'étranger varient, notamment en fonction du niveau d'expérience et de la province ou du territoire où ils souhaitent exercer. Il est donc essentiel de se renseigner le plus tôt possible auprès de l'ordre professionnel de la juridiction choisie.

Ce document vise à offrir de l'information générale aux personnes aspirant à travailler comme médecin en milieu minoritaire francophone canadien (à l'extérieur du Québec). Pour tous détails applicables à votre situation ou à la province où vous souhaitez travailler, veuillez contacter les ordres professionnels concernés.

Financé par :

Funded by:



Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

1

Option 1 : Jumelage CaRMS

Offert aux DIM qui n'ont pas effectué de formation postdoctorale ou qui ont effectué une formation postdoctorale à l'extérieur du Canada et qui sont prêt.e.s à se recycler.

2

Option 2: Programmes pour la résidence internationale

Offerts aux médecins formé.e.s à l'étranger qui ont achevé avec succès une formation postdoctorale agréé et qui peuvent avoir commencé à exercer la médecine ou non. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) établissent les exigences ainsi que toutes les évaluations jugées nécessaires pour ces parcours vers l'obtention d'un permis d'exercice.

3

Option 3: Programmes d'évaluation de la capacité à exercer (ECE)

Offerts aux DIM qui ont déjà effectué leur résidence et qui ont exercé la médecine de manière autonome à l'étranger dans le but d'obtenir un permis d'exercice provisoire afin de commencer à exercer la profession de façon autonome.

Les programmes provinciaux ECE (offerts dans 9 provinces) comportent un stage d'évaluation clinique de 12 semaines et constituent une voie accélérée vers l'obtention d'un permis d'exercice. **Les candidat.e.s potentiel.le.s doivent s'adresser directement au programme ECE de leur choix.**

Liste des programmes

Entamer une démarche de reconnaissance

1

Visiter le site web de l'ordre professionnel concerné pour prendre connaissance de ses procédures et exigences.

**2**

Confirmer si son diplôme est reconnu au Canada sur le site du World Directory of Medical Schools (WDMS).

**3**

Selon la procédure privilégiée par la province ou le territoire de son choix, créer un compte sur le site inscriptionmed.ca du CMC ou tout autre site pertinent et payer les frais de dossier.

**4**

Déposer une demande d'évaluation des compétences en soumettant ses pièces justificatives au service de vérification à la source (DVS) du CMC ou autre service privilégié en respectant la méthode exigée.

**5**

Évaluation du dossier et émission d'un avis.

**6**

Poursuite du parcours pour remplir les conditions requises (Examen d'aptitude du CMC, partie I, Examen de la Collaboration nationale en matière d'évaluation, etc.).

**7**

Obtention du titre de Licencié du CMC ainsi que d'un certificat de spécialité du CRMCC ou du CMFC (le cas échéant).

**8**

Inscription auprès de l'ordre professionnel provincial ou territorial désiré et obtention du permis d'exercice.

Quelles sont les aides financières disponibles? 💰

Aide financière RTCE

- Achêv (Toronto, ON)
- Fonds d'emprunt communautaire d'Ottawa
- Immigrant Services Society of British Columbia
- Progressive Intercultural Community Services Society (Surrey, C.-B.)
- Immigrant Services Association of Nova Scotia
- Supporting Employment and Economic Development Winnipeg Inc.
- Windmill Microlending (Calgary, AB et Canada)

Aide financière pour études universitaires

- Alberta Student Aid
- StudentAid BC
- Manitoba Student Aid
- Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick
- Student Aid Assistance (Nouvelle-Écosse)
- Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario
- Aide financière aux étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard
- Saskatchewan Student Aid